

# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité  
Aménagement des Territoires  
Environnement

Emilie BREYER  
Pôle Maurice Gounon  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél. 04 75 66 75 32

## DÉCISION n°2023-116

### Renouvellement d'adhésion - Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA)

**LE PRESIDENT,**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,
- Vu** la délibération n° 962.1 du Conseil général du 5 juillet 1994 approuvant l'adhésion du Département au C.E.N.R.A.,
- Vu** la délibération n° 6.3.1 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment son paragraphe 7,
- Vu** les crédits inscrits au budget départemental (imputation 937.738.6281 LC.26011),

**Considérant** que le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes est une association qui représente et défend les intérêts de ses adhérents et qui est force de proposition en matière de politique d'espaces naturels sensibles ;

**Considérant** que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental ;

## DECIDE

**Article 1 :** Le Département renouvelle son adhésion au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes (C.E.N.R.A.) pour l'année 2023.

**Article 2 :** Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Lyon – Palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 LYON.

Fait à Privas le 27 mars 2023

Le Président,  
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 27/03/23  
Affiché à l'Hôtel du département le 17/04/2023  
Identifiant de télétransmission : 206419